

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 11 décembre 2014;
- ▶ Stratégie de l'établissement dans le cadre contractuel ;
- ▶ Plan d'actions qualité ;
- ▶ Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) ;
- ▶ Rémunération des intervenants de la formation professionnelle des personnels;
- ▶ PCA-PRP ;
- ▶ Subvention au BDE de l'IAE ;
- ▶ Rapport d'activités du SCD 2013 ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 11 décembre 2014

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Stratégie de l'établissement dans le cadre contractuel

M. le Président souhaite faire un retour auprès des conseillers, des différentes réunions à la DGESIP dans le cadre de la préparation du contrat 2015-2019 (le 5 décembre 2014 sur la politique de site et le 15 janvier 2015 sur le volet spécifique de l'établissement). Mme Bonnafous, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, a réaffirmé que la formation tout au long de la vie et l'innovation pédagogique sont des priorités du Ministère. Concernant le projet de site du Nord-Pas de Calais, il faut arriver à faire ressortir deux ou trois éléments phares, remarquables. Il faut définir une carte d'identité régionale, avec les spécificités et les forces du Nord-Pas de Calais et mettre en avant une action phare réalisée et une à venir. Concernant la recherche, la pertinence du projet IDEX n'apparaît pas. Les autres sujets évoqués se rapportaient à la signature commune des publications, le transfert, le doctorat, la formation tout au long de la vie, l'entrepreneuriat, la stratégie immobilière, la vie étudiante et les services mutualisés entre les établissements.

M. le Président évoque alors la réunion relative au volet spécifique de l'établissement qui a porté sur le bilan 2010-2014, le projet stratégique 2015-2019 et le dossier d'accréditation.

La place de l'UVHC au sein de la ComUE a été évoquée et la question de la fusion avec les universités lilloises a été posée, ainsi que le comportement à tenir face à cette fusion annoncée. Les faiblesses de l'établissement touchaient la faiblesse de l'indicateur contractuel lié à la certification (CLES, C2i) et le taux d'occupation des locaux (62% pour l'UVHC contre 72% au niveau national). La gouvernance a également été pointée du doigt, notamment la difficulté de fonctionnement avec 16 composantes.

Pour conclure, M. le Président rassure les conseillers sur le fait que la spécificité de Valenciennes a été soutenue, ainsi que sa complémentarité et sa réelle identité. La DGESIP va prochainement nous faire parvenir un cadre rédactionnel préfigurant le volet spécifique. Une attention particulière devra être portée, pour les indicateurs, sur les cibles à atteindre, mesurables et réalistes.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage évoque alors les chantiers que l'établissement a lancé ou va lancer. Le premier chantier concerne l'offre de formation soutenable et les charges d'enseignement (diminution de la charge pédagogique et des heures complémentaires en formation initiale ; réduction du nombre de mentions de licences et de master à effectifs faibles au minimum à la cible nationale). Le second chantier se rapporte aux ressources humaines et à la masse salariale (Mise en conformité de la durée du travail des BIATSS avec la loi, transformation des heures de travail obtenues en économies d'emplois contractuels, mise à niveau des encadrements et redéploiements entre services y compris composantes et remobilisation des activités des enseignants et enseignants-chercheurs sur l'ensemble de leurs missions. Le troisième chantier concerne les ressources propres et les coûts complets (coût de revient FC et FA, gestion des contrats de recherche). Le quatrième chantier s'appliquera au patrimoine, aux coûts et aux dépenses de fonctionnement.

M. le Président le remercie. Il réaffirme la nécessité d'agir maintenant, pour maintenir l'équilibre budgétaire et pour que certains chantiers soient effectifs dès la prochaine rentrée universitaire.

- Plan d'actions qualité

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage et Chargé de mission « qualité », présente les cinq grands domaines du plan d'actions qualité : stratégie et partenariat, recherche, formation, gestion des ressources, responsabilité sociale et vie de l'étudiant. L'objectif est de prioriser les thématiques qui posent le plus de risques et que l'on peut solutionner rapidement. Il décrit chacun des domaines en précisant les projets inhérents.

M. H. Ezzedine revient sur la gestion des ordres de mission qui s'est complexifiée depuis l'année dernière avec une multiplication des documents à signer, et un remboursement tardif (supérieur à 3 semaines contrairement à ce que M. l'Agent Comptable avait dit). Il ajoute que certains déplacements de 2014 n'ont pas encore été remboursés à ce jour en raison du « non basculement » sur l'année budgétaire 2015.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COFVU, lui répond que les délais de remboursement ont considérablement diminué : le fait de remplir tous ces imprimés permet un traitement plus rapide et efficace de l'ordre de mission.

M. H. Ezzedine considère que faire signer deux fois le Directeur de composante le même ordre de mission n'a pas de sens.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, confirme que les indicateurs mis en place à la Direction des Affaires Financières (DAF) permettent d'affirmer qu'un dossier arrivant complet dans les services centraux ne met que 3 semaines à être remboursé.

M. V. Guidez, Agent Comptable, précise que la session comptable n'a pas d'action sur le remboursement des ordres de mission. Les cas évoqués font probablement référence à des dossiers arrivés incomplets à la DAF.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que dans le cadre d'une démarche qualité, un objectif est fixé et il s'agit de s'y tenir. Dans le cas du traitement des ordres de mission, il s'est avéré que de nombreux allers-retours entre les services et les composantes allongeaient considérablement le délai de remboursement. Les actions entreprises ont permis de mettre en place une « marche en avant » dans une approche processus qui a mis fin aux navettes et aux délais supplémentaires. Pour simplifier, à ce stade, il faudrait réorganiser les délégations de signature et déconcentrer la conservation des pièces justificatives pour l'Agent Comptable.

M. H. Ezzedine ne comprend pas qu'il faille joindre une copie de l'itinéraire « via Michelin » pour faire un aller-retour sur Lille alors que tout le monde sait que cette distance équivaut à 51km.

Mme C. Follet aimerait que les ordres de mission soient saisis en ligne pour faire gagner du temps aux agents et aux secrétaires.

Mme S. Harmand explique que c'est une démarche qui est en train de se mettre en place pour les dossiers de VAP via un processus de dématérialisation.

M. F. Barbier demande si des actions du plan qualité sont identifiées pour dégager des marges financières.

M. J-P. Rouzé lui répond par l'affirmative comme par exemple la gestion des contrats de recherche ou encore le recouvrement des contrats FC et FA.

M. E. Cartignies évoque le marché « reprographie » récemment modifié. Il aimerait que soit publié un tarif de reprographie pour comparer ce que cela coûte d'imprimer en composante ou au magasin général.

M. J-P. Rouzé souligne que les marchés publics sont souvent décriés. Il conçoit que cela modifie parfois les habitudes et complique la vie sur le terrain dans certains cas. Toutefois, il a demandé à ce que soit étudiée la situation avant et après marché afin de communiquer sur les coûts évités grâce à la passation du marché.

M. P. Chabasse confirme que l'information existe puisqu'il a été demandé au prestataire d'avoir un retour sur le coût des impressions de reprographie afin de mener une étude comparative avec les coûts liés aux imprimantes, trop nombreuses.

M. E. Cartignies rappelle que la carte multiservices (CMS) permet désormais de faire des photocopies sur n'importe quelle machine de l'établissement. Il demande comment est calculée l'imputation budgétaire et si cela revient au service ou à la composante où est installé le copieur.

M. F. Vaganay lui répond que l'imputation se fait sur le service où est affecté l'agent qui fait les photocopies, puisque la copie n'est possible qu'après identification de l'agent par sa carte multiservices.

M. E. Cartignies demande ce qu'il en est pour les étudiants dans ce cas.

Mme F. Truffert confirme que pour les étudiants, seuls les « scan » sont gratuits. Les photocopies restent payantes pour eux.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP)

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, explique aux conseillers que les dispositions du Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) s'appliqueront de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2016. La GBCP s'applique à un large périmètre d'organismes (les administrations publiques) et notamment à l'État, les établissements publics de l'État et notamment les EPSCP (dont les COMUE), les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les établissements publics de santé et certains organismes privés (mais pas les fondations partenariales).

La réforme GBCP a une portée d'harmonisation des règles budgétaires et comptables de l'État et de ses opérateurs. Elle s'inscrit à ce titre dans la continuité de la LOLF qui instaure déjà la notion de performance dans l'action publique par :

- l'amélioration de lisibilité financière : le budget est un acte politique et se décline en objectifs (missions et programmes)
- la prévision des outils de pilotage destinés à mesurer leur efficacité et leur performance : mise en place de la comptabilité analytique, d'indicateurs de la performance et du dialogue de gestion

La GBCP offre des outils au service de la stratégie de l'établissement et de la soutenabilité des politiques publiques. Elle vise à renforcer la lisibilité des politiques budgétaires et à s'assurer de la soutenabilité des choix de l'établissement par le renforcement de l'analyse pluriannuelle : la soutenabilité consiste à s'assurer que l'établissement sera en capacité d'honorer les engagements souscrits ou prévus et qu'il maîtrise les conséquences budgétaires de ses choix tant en cours d'année qu'au titre des exercices futurs.

Ainsi, la comptabilité budgétaire repose sur deux natures de crédits différents (et non plus une seule) : les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice

La structure du budget ne comportera plus deux sections (fonctionnement et investissement) mais :

- 3 enveloppes au même niveau en dépenses (3 masses) : fonctionnement/investissement/personnel
- Deux catégories de recettes : fléchées et globalisées qui ne font plus la distinction fonctionnement / investissement.

Le conseil d'administration

- valide les stratégies à moyen et long terme de l'établissement
- accorde des autorisations budgétaires plus globales (plus seulement annuelles mais pluriannuelles)
- approuve le niveau des emplois
- adopte les règles sur la définition des recettes fléchées
- contrôle la capacité de l'établissement à contracter des dettes envers des tiers
- vérifie le volume de trésorerie permettant d'assurer l'apurement de l'ensemble des dettes

- Le dialogue de gestion reste le principal support de l'allocation des moyens.
- Le CA valide donc les stratégies à moyen et long termes de l'établissement. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au sein du CA est le moment où les orientations budgétaires sont arrêtées dans le cadre de la stratégie de l'établissement.
- La trésorerie devient un élément de pilotage de l'établissement et du dialogue.

M. O. Hespel, Directeur des Affaires Financières, explique que les actions à mener sont l'appropriation du nouveau cadre budgétaire, le recensement des opérations pluriannuelles, la fiabilisation des informations sur les engagements de l'UVHC et enfin la sensibilisation aux enjeux de la réforme GBCP avec des présentations faites à la communauté universitaire au travers de la mise en œuvre du PAQ, plan qualité Gestion des ressources : "piloter la réforme de la GBCP".

La GBCP a donc vocation à être totalement déployée au 1er janvier 2016, le budget 2016 devra donc être obligatoirement en configuration GBCP.

La préparation budgétaire débutera avec l'examen du compte financier 2014 lors du CA du 26 mars 2015.

En résumé, le budget en mode GBCP, c'est :

- le maintien du budget actuel en droits constatés (c'est la prévision sur une année civile du montant de l'ensemble des charges et des produits devant être constatés sur cette même année)
- la « naissance » du budget de caisse et l'estimation des AE
- l'articulation du budget en droits constatés et du budget de caisse
- La présentation du budget en AE (Autorisations d'Engagement), CP (Crédits de Paiement) et volume d'encaissement annuels va nécessiter :
 - de recenser tous les contrats pluriannuels de financement de l'université par un tiers et d'évaluer le rythme des encaissements sur la durée totale du contrat. Il n'est pas ici question d'évaluer la prévision d'émission de la facture ou du titre de recettes (= budget en droits constatés) mais le montant d'encaissement évalué contrat par contrat pour chaque année du contrat.
 - d'organiser le suivi pluriannuel de chaque contrat pluriannuel tant en dépenses qu'en recettes pour être à même à chaque instant et pour chaque préparation de budget de connaître le niveau de consommation des AE (donc des restes à engager), des CP (donc des restes à payer) et du niveau des encaissements (donc des restes à encaisser).
 - de structurer l'organisation administrative de l'établissement pour répondre à ces nouvelles exigences de suivi pluriannuel et de reprogrammation perpétuelle des AE, CP et prévisions d'encaissements en fonction des aléas de gestion intervenant au cours de la vie d'un contrat tant de dépenses que de recettes. Il est notamment mis l'accent sur la nécessité de confier à un acteur identifié le pilotage global des AE et CP
 - d'engager la réflexion de la structuration budgétaire de l'établissement avec la création de Centres de Responsabilité Budgétaire (CRB), niveaux de gestion des AE et CP qui ne pourront pas forcément recouper les actuelles Unités Budgétaires.

M. F. Barbier demande si ces nouvelles informations permettront un pilotage financier plus fin.

M. P. Chabasse lui répond que le pilotage financier est au cœur de cette réforme. La GBCP doit éclairer notre réflexion sur le niveau de gestion et le niveau de pilotage.

M. P. Rutkowski demande si la présentation powerpoint pourra être envoyée aux conseillers.

Avec l'accord de M. le Président, M. F. Vaganay lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au point suivant.

- Rémunération des intervenants de la formation professionnelle des personnels

M. C. Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, présente la proposition de fixation des taux de rémunération des intervenants de la formation professionnelle, soit 27,27€ par heure dans le cas d'une formation pratique, 40,94€ par heure pour une formation théorique à exercice et 61,36€ par heure pour une formation théorique pure. Cette rémunération intègre les services d'enseignement, la préparation et le contrôle des connaissances afférents ; elle ne peut être versée à un agent qui exerce, à titre principal, une activité de formation dans le même établissement. Il conclut en précisant que le Comité a donné un avis favorable sur cette proposition en séance du 29 janvier 2015.

M. M. Défossez demande si cela va avoir une incidence financière sur le budget.

M. C. Garnier lui répond que cela est borné par l'enveloppe budgétaire limitative allouée à la formation des personnels.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- PCA-PRP

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, présente la liste des fonctions ouvrant droit à une prime pour charge administrative (PCA) ou à une prime pour responsabilités pédagogiques (PRP). Il précise que cette liste n'a pas été modifiée, seule une diminution de 5% des plafonds pour les PCA a été opérée. Il rappelle toutefois que ces mêmes plafonds avaient fait l'objet en 2013 d'une revalorisation de +8%.

M. O. Birembaux s'étonne que la prime pour les Directeurs de composantes de formation mentionne « hors IUT et ENSIAME » et demande des explications.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services lui répond que ces deux Directeurs bénéficient de droit d'une prime d'administration (PA), versée mensuellement.

M. O. Birembaux souhaiterait en connaître le montant, en toute transparence vis à vis des autres primes.

M. P. Chabasse lui répond qu'il ne les connaît pas de tête mais l'invite à consulter l'arrêté sur le site « Légifrance ».

M. F. Jenot ne voit pas l'intérêt de voter les montants proposés pour deux années consécutives (2014-2015 et 2015-2016).

M. J-P. Rouzé lui répond que cela évite de revenir devant le CA systématiquement. Il s'agit de plafonds et non de montants individuels, ceux-ci recevant respectivement l'avis du CA restreint (pour les PCA) et du COFVU restreint (pour les PRP).

M. F. Jenot aimerait que cela soit appliqué à la PEDR (pour éviter des montants différents chaque année).

M. M. Défossez suppose qu'en cas de nomination en cours d'année, la prime est versée *pro rata temporis*.

M. E. Cartignies demande des précisions sur le calendrier de gestion de ces PCA-PRP.

M. J-P. Rouzé lui répond que la note sera adressée aux Directeurs de composantes et de services communs dans les prochains jours pour une mise en paiement de ces primes fin juin.

M. P. Rutkowski mentionne qu'une fonction présentée en CA du 10 avril 2014 n'apparaît plus cette année, celle relative à « autre responsabilité administrative » pour un montant de 3500€.

M. J-P. Rouzé lui répond que s'il y a une rectification à apporter sur ce document, elle sera présentée ultérieurement au Conseil d'Administration.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subvention au BDE de l'IAE

Mme A.-M. Kras, Directrice de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), présente la demande de subventions du Bureau des Etudiants de l'IAE : 10 000€ pour l'organisation du gala de l'IAE, 2 800€ pour le développement de l'association et enfin 1 000€ pour un projet « premiers secours », le tout pour un total de 13 800€.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Rapport d'activités du SCD 2013

Mme F. Truffert, Directrice du Service Commun de la Documentation (SCD), présente le rapport d'activités 2013 de son service. Le SCD soutient la Formation et la Recherche de l'université, par une politique documentaire mettant en œuvre tous moyens appropriés, comme l'acquisition et la diffusion de documentation, des services documentaires et numériques, la participation à la vie étudiante, l'action culturelle, la formation du public, et à des partenariats internes et externes. Le SCD se répartit sur 4 sites : Valenciennes Mont Houy, Valenciennes Tertiales, Cambrai, Maubeuge. Le budget 2013 s'élevait à 865 891€ de recettes et 869 649€ de dépenses. 45 agents composent le service soit au total : 39,4 ETP (dont des contrats aidés, et moniteurs étudiants).

Mme F Truffert poursuit avec la présentation des temps forts de 2013, notamment la participation à l'auto-évaluation du contrat quadriennal 2010-2013, la réalisation d'une enquête sur les besoins et satisfaction des publics, une attention portée au service des publics, notamment étudiants, une dynamique d'innovation et enfin une attention à la sécurité, et aux compétences des personnels.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente CA et COFVU, précise que dans les projets de modules transversaux, elle souhaitait ajouter la formation documentaire mais cela n'est pas évident avec la réduction horaire demandée.

Mme F. Truffert la remercie et évoque certaines universités qui obligent leurs composantes à insérer cette formation dans les maquettes au moins en première année.

Mme S. Harmand ajoute qu'un lien très fort existe entre la réussite des étudiants en L1 et l'utilisation des ressources documentaires.

Mme F. Truffert ajoute que les visites de bibliothèques universitaires sont également importantes.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, demande si la braderie organisée par le SCD a augmenté les ressources propres du service.

Mme F. Truffert lui répond qu'en vendant les livres à 1€, ce sont plus de 2 400€ qui ont été récoltés. Cette opération sera probablement renouvelée début 2016.

M. le Président la remercie et se réjouit que les livres trouvent une seconde vie à travers ce type de ventes, plutôt que d'être détruits.

En l'absence d'autres remarques et après épuisement de l'ordre du jour, M. le Président propose de passer aux questions diverses.

- Questions diverses

M. F. Jenot souhaite des précisions quant au montant des PEDR et la procédure en vigueur car à sa connaissance, le CA ne l'a pas voté.

M. le Président lui répond que cela relève de la Commission Recherche (COR) désormais.

M. F. Jenot lui répond que la circulaire du Ministère évoque pourtant un vote du CA.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, intervient pour évoquer une erreur de communication du Ministère, qui s'explique par le régime transitoire actuel, les décrets d'application n'ayant toujours pas été pris. Il rappelle que le CA plénier fixe le cadrage (les critères et les barèmes sous forme de « fourchette »), après consultation de la COR. Ensuite, la COR restreinte fixe les montants individuels mais cela reste une proposition puisque c'est le Président qui attribue les primes. L'UVHC a fait le choix de ne pas proposer de montants différenciés au sein de la « fourchette » ; aussi, en fonction de la qualité des candidatures retenues par le CNU, l'enveloppe est ajustée.

M. F. Jenot s'étonne que le CA ne soit pas informé de la liste nominative des attributaires de la PEDR, avec le montant attribué.

M. P. Chabasse lui répond que le bilan social reprend ces éléments, mais pas de manière nominative.

En l'absence d'autres questions diverses, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h55.

Etaient présents ou représentés :

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

M. Rutkowski

Collège des usagers

MM. Bertinchant et Gallet

Collège des personnalités extérieures

Mme Adam

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Hanneesse, Harmand et Truffert
MM. Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Cuminal à M. Ourak
M. Markiewicz à M. Barbier
M. Vrancken à M. Adam
Mme Batteux à M. Rouzé
M. Laurent à M. Rutkowski
Mme Vauquier à M. Winter
Mme Fauquet à M. Bertinchant
Mme Anis à M. Gallet

Fait à Valenciennes, le 9 mars 2015.

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK